

Valérie MAYER-BLIMONT

Santeney, le 9 décembre 2023

A l'attention de Monsieur Vincent BEDU
Maire de la Commune de Santeney
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
94440 SANTENY

LETTRE RAR

Objet : demande de recours gracieux

Monsieur le Maire,

L'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile sur notre commune m'amène, en tant que citoyenne et élue de Santeney, à solliciter de votre part un recours gracieux à l'encontre de ce projet.

Effectivement, il apparaît que les caractéristiques de taille (44m de haut) et de localisation de cet ouvrage (au milieu d'une zone naturelle contiguë à un espace boisé classé à protéger au titre de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme) porteraient gravement atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, aux paysages naturels et à la perspective remarquable de ce site, comme le stipule l'article R111-27 du code de l'Urbanisme et le rappelle la jurisprudence récente du Conseil d'Etat sur ce sujet.

Si en milieu urbain des aménagements sur ce type d'équipement peuvent réduire leur impact visuel, comme c'est le cas pour les antennes actuellement hébergées dans le clocher de l'Eglise ou les toits du Château de Santeney, il n'en est rien pour ce projet qui défigurerait gravement et de manière irréversible l'environnement et le cadre de vie auxquels les Santenois sont tant attachés.

Par ailleurs, Santeney est loin d'être une zone dépourvue de tout service de télécommunications (fixe ou mobile), qui justifie dans d'autres zones rurales des projets de ce type pour offrir une connectivité numérique :

- En effet, les Santenois disposent aujourd'hui d'accès internet fixes qui leur permettent de recevoir les services de téléphonie mobile 4G de tous les opérateurs (services d'appel Wifi pour téléphonie mobile).
- Par ailleurs les nouveaux services 5G concernent en priorité les entreprises et industries (absents dans cette zone de notre village) plus que les besoins résidentiels.
- S'agissant des personnes qui transitent par Santeney, les antennes avoisinantes (Santeney, Marolles en Brie, Lésigny et Servon) leur assurent un accès au service de téléphonie mobile suffisant.

Pour toutes ces raisons je vous demande par les pouvoirs dont vous disposez le retrait de ce projet.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête, dont vous comprendrez aisément le caractère extrêmement sensible pour tous les Santenois dont le cadre de vie est la priorité numéro un, soyez assuré Monsieur le Maire, de toute ma considération.

